



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

**Arrêté 2015/DRJSCS/N° 23**

**relatif à la liste des personnes de droit privé habilitées au niveau régional à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire (deuxième vague)**

Madame Christiane BARRET, PRÉFÈTE de la région POITOU-CHARENTES,

Préfète de la VIENNE,

Chevalier de la légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du mérite

Officier de l'Ordre national du mérite

**VU** le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 230-15 à R. 230-18 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R. 115-1 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire ;

**VU** le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors classe) ;

**VU** l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les personnes morales de droit privé habilitées au niveau régional à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire sont les suivantes :

Nom de la structure	SIRET	Adresse	Code Postal	Ville
Comité d'entraide de cognac	49102022800038	21, Rue de Bellefonds	16100	COGNAC
EMMAUS ANGOULEME	33359241800011	Moulin de Colas - 23, Rue des Compagnons d'Emmaüs	16400	LA COURONNE
A.I.E. - Association Intercommunale d'Entraide	80816324000019	Mairie - 4 bis, Rue de l'Océan	17138	SAINT-XANDRE
Association Saujon solidarité	53197907800015	Mairie de Saujon - BP 108	17600	SAUJON
Association Ré Solidarité	81075983700018	9, Rue de la Place	17110	LOIX EN RE
Association Solidarité Sud Saintonge	80741473500017	Avenue de la République	17210	MONTLIEU LA GARDE
Base solidarité alimentaire Mirambeaulaise	80798607000017	1, Place Saint Sébastien	17150	MIRAMBEAU
Canton Archiac Solidarité	80526801800019	1, Place de l'Abbé Goiland	17250	ARCHIAC
Le marché de l'espoir	80899516100011	Mairie	17350	SAINT SAVINIEN
Périgny Entraide	52772449600015	Hôtel de Ville - rue du Château	17180	PERIGNY
Solidarité Chirons Longs Sablons	81099784100012	14, rue du Bois Fleuri	17000	LA ROCHELLE
Solidarité du Canton de Cozes	80152835700016	Hôtel de Ville de Cozes – 2, Route de Saintes	17120	COZES
Art et Loisirs Boësset	38302644000016	12 lieu-dit Boësset	79290	CERSAY
Episs' Campus (AFEV)	39032205500034	64, Rue Gambetta	86000	POITIERS

**Article 2** – Cette première habilitation est accordée pour une durée de trois ans.

**Article 3** – Le préfet de région peut procéder au retrait de l'habilitation et modifier la liste des personnes morales habilitées, dès constatation du ou des manquements aux obligations résultant du décret n°2012- 63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire. Les autorités administratives en charge des contrôles mettent la personne morale habilitée en demeure de remédier à ce ou ces manquements. S'il n'a pas été mis fin à ce ou ces manquements dans le délai prévu par la mise en demeure, elles transmettent au préfet de région la demande de retrait d'habilitation.

**Article 4** - Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le Directeur régional de la Jeunesse et des sports et de la cohésion sociale et le secrétariat général aux affaires régionales de la Préfecture de Poitou-Charentes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Poitiers, le 5 juin 2015

**Signé**

LE PRÉFET DE RÉGION,

Christiane BARRET